

Jurisprudence récente en droit des affaires

08 septembre 2021 (Lausanne, journée entière)

Public visé

Personnes actives dans les domaines touchant au droit des affaires spécialement:

- au droit des sociétés,
- au droit des contrats (ayant un impact en droit des affaires),
- au droit immobilier,
- au droit du travail,
- au droit fiscal (hors TVA),
- à la TVA,
- au droit de la propriété intellectuelle.

Contenu

- Présentation & analyse critique des décisions récentes du Tribunal fédéral;
- Enseignements à tirer des cas jugés par rapport à la pratique quotidienne;
- Discussion d'éventuelles mesures préventives pour réduire/éviter les risques identifiés;
- Thèmes abordés: le séminaire aborde les dernières tendances jurisprudentielles (et les principaux changements législatifs), dans les domaines principaux suivants:
 - Droit des sociétés;
 - Droit des contrats et des obligations (ayant un impact en droit des affaires);
 - Droit de l'immobilier;
 - Droit du travail;
 - Droit fiscal général;
 - TVA;
 - Propriété intellectuelle.

Conditions-cadres

Pas de prérequis particuliers

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les dernières évolutions et pratiques des tribunaux suisses en matière de droit des affaires
- Les nouveautés législatives et les tendances en droit des affaires

Vous saurez

- Mettre en pratique certains principes ou dispositions légales
- Illustrer, pour vos clients, certains principes et/ou dispositions légales par des cas concrets
- Prendre des mesures préventives pour limiter/éviter les risques évoqués

Responsables du séminaire

Maxime Chollet, Avocat, licence en gestion d'entreprises (HEC), enseignant HEG (Genève), Associé, VISCHER Genève Sàrl

Damien Conus, Avocat, LL.M. (Berkeley), Associé, VISCHER Genève Sàrl

Date

08.09.2021 journée entière

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.- non-membre
CHF 680.- collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Conférenciers

Maxime Chollet, (voir ci-dessus)

Damien Conus, (voir ci-dessus)

Lorenz Ehrler, Avocat, docteur en droit, M.E.E., (Barcelone), Associé, VISCHER Genève Sàrl

Jean-Frédéric Maraia, Avocat, chargé de cours à l'Université (Genève), Associé, Schellenberg Wittmer SA, Genève

Kevin Marcato, Avocat, VISCHER Genève Sàrl

Jacques Pittet, Avocat, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTSuisse, enseignant TVA à EXPERTSuisse (expertise fiscale) et au LL.M. Tax de l'Université de Genève, Oberson Abels SA, Genève

Francesca Scalco, Avocate, VISCHER Genève Sàrl

Programme

	Thèmes	Conférenciers
08.30–09.00	Café d'accueil	
09.00–09.10	Introduction et souhaits de bienvenue	Damien Conus
09.10–09.55	Droit des contrats – changements législatifs et jurisprudence récente ayant un impact en droit des affaires	Damien Conus
09.55–10.40	Droit du travail – changements législatifs et jurisprudence récente	Francesca Scalco
10.40 – 10.50	Questions et réponses	Plenum
10.50–11.15	Pause-café	
11.15–12.00	Droit de l'immobilier – jurisprudence récente	Maxime Chollet
12.00–13.30	Repas de midi	
13.30–14.15	Droit de la propriété intellectuelle – panorama, réflexions et illustrations pratiques	Lorenz Ehrler
14.15–15.00	Droit des sociétés – changements législatifs et jurisprudence récente	Kevin Marcato
15.00–15.30	Pause-café	
15.30–16.15	TVA – changements législatifs récents et à venir, nouveautés de la jurisprudence et de la pratique administrative	Jacques Pittet
16.15–17.00	Droit fiscal (sans TVA) – changements législatifs et jurisprudence récente	Jean-Frédéric Maraia
17.00–17.15	Conclusion	Damien Conus

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTSuisse SA (EXPERTSuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTSuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTSuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.